

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le **3 AVR. 2017**

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat, intercommunalité

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70

yousef.taoufik@allier.gouv.fr

21/2017

Madame, Monsieur les sous-préfets de Montluçon et
de Vichy
(en communication)

Objet : Taxe de séjour

Références : Circulaire préfectorale n° 12/2016 du 22 février 2016.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une version actualisée du guide pratique sur la taxe de séjour a été élaborée par la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur.

Cette version tient notamment compte des modifications introduites en loi de finances rectificative pour 2016.

Ce guide actualisé est consultable sur le portail commun <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/fiscalite-indirecte> et sur le site internet des services de l'État dans l'Allier, dans la rubrique politiques publiques, relations avec les collectivités territoriales, fiscalité locale.

Mes services restent disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Dominique SCHUFFENECKER